

## Mesures d'accompagnement des postes TUC et/ou Contrats Emploi Solidarité - Convention avec la Mission Locale de Besançon - Versement de la participation de la Ville au Fonds Mutualisé de formation TUC et/ou CES

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Depuis la création du dispositif TUC (Travaux d'Utilité Collective), la Ville de Besançon participe activement à cette mesure d'insertion professionnelle pour les jeunes.

Pour ce faire, elle accueille des jeunes en situation professionnelle, à mi-temps, dans divers services municipaux et favorise la formation complémentaire de ces jeunes en versant une subvention au Fonds Mutualisé de formation TUC géré par la Mission Locale.

Le Gouvernement a prévu de mettre en place, courant 1990, une nouvelle mesure : «le Contrat Emploi Solidarité» (CES) qui se substituera, entre autres, aux Travaux d'Utilité Collective, et concernera «principalement des jeunes de 16 à 26 ans rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ainsi que des chômeurs longue durée, des chômeurs âgés de plus de 50 ans et des bénéficiaires de l'allocation de RMI».

Jusqu'à la mise en place de ce nouveau statut CES, le dispositif TUC demeure en vigueur.

La Ville de Besançon souhaite maintenir son soutien à cette action d'insertion professionnelle en accueillant des bénéficiaires de CES au sein des services municipaux et en favorisant leur formation complémentaire.

A cette fin, la participation de la Ville au Fonds Mutualisé TUC et/ou CES, qui concerne des jeunes de 16 à 26 ans, pourrait s'élever, pour 1990, à la somme de 400 000 F. Cependant une baisse du nombre de jeunes recrutés en TUC dans les services municipaux a été enregistrée en 1989, ce qui entraîne une révision de la subvention versée au titre de cet exercice. Sur la base de 500 F par jeune et par mois, l'excédent est de 137 000 F. Cette somme sera déduite de la subvention à verser en 1990 qui s'élèvera donc à 263 000 F. Ce crédit figurera au chapitre 961.0/657.30250 du Budget Primitif de l'exercice 1990.

Une convention est établie pour fixer les modalités de versement de cette somme, soit 132 000 F dès sa signature et 131 000 F le 1<sup>er</sup> juillet 1990.

A signaler que pour les catégories de CES ne relevant pas de la Mission Locale, la Ville a entrepris des démarches pour une participation financière de l'État et du Département (programme départemental d'insertion).

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver ces propositions et autoriser M. le Député-Maire à :

- signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et la Mission Locale fixant les modalités de participation de la Ville au Fonds Mutualisé de formation TUC et/ou CES pour 1990,

- décider de verser, dès signature de cette convention, la somme de 132 000 F au Fonds Mutualisé de formation TUC et/ou CES géré par la Mission Locale et voter dès à présent au Budget Primitif de l'exercice courant, le crédit correspondant à l'imputation ci-avant précisée.

**M. JEANNIARD :** Je voudrais quand même dire quelque chose pour souligner le rôle important de la Mission Locale, n'en déplaise aux membres de l'opposition (protestations). Je ne comprends pas votre contestation.

Je voudrais dire que cette convention arrive à point, au moment où il y a affirmation concrète du Gouvernement qui appuie le rôle des Missions Locales. Cela signifie qu'un certain nombre de dispositions, en particulier une charte nationale des Missions Locales, sera établie par le Gouvernement, un Conseil National des Missions Locales sera mis en place et puis aussi des Assises Nationales qui se

tiendront au cours du premier trimestre et seront présidées par François MITTERRAND. Je crois que la Ville de Besançon...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Il a des choses intéressantes à vous dire Monsieur TOURRAIN ! Attendez, il n'a pas terminé !

**M. JEANNIARD** : Donc je crois que la Ville de Besançon, depuis 1982, a permis à la Mission Locale d'assumer les nouvelles dispositions mises en place par le Gouvernement en faveur des jeunes défavorisés et j'aurais à vous donner quelques chiffres quand même. Je crois que si les jeunes qui venaient à la Mission Locale entendaient les Conseillers de l'opposition, ils seraient tout à fait édifés sur leur comportement.

En ce qui concerne l'accueil pour 1989, nous constatons une diminution de la fréquentation de la Mission Locale pour ce qu'on appelle les primo-accueils ; cela s'évalue à 200 jeunes de moins accueillis à la Mission Locale et nous en évaluons en ce moment les effets, à savoir sans doute une baisse de la démographie bien sûr, mais aussi un accueil un petit plus important dans différentes filières professionnelles telles des BAC professionnels ou directement dans les entreprises.

D'autre part, et j'en terminerai là, en ce qui concerne la mise en place du crédit-formation, nous recensons à l'heure actuelle 156 jeunes qui sont en cours de signer un crédit-formation individualisé. Donc nous avons totalement rattrapé le retard qui, par problème de structures, s'était fait jour et nous avons vraiment mis en place le crédit-formation sur l'ensemble du bassin d'emplois de Besançon.

**M. TOURRAIN** : M. JEANNIARD est probablement mal informé.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Pas sur cette question-là, non !

**M. TOURRAIN** : Non, mal informé concernant l'attitude de ce qu'il appelle les membres de l'opposition. Je lui rappelle encore une fois qu'il s'agit des membres de la minorité. On a décidé une fois pour toutes que c'était notre appellation, nous ne sommes pas le Gouvernement, donc nous sommes la minorité.

Si M. JEANNIARD voulait bien se renseigner auprès de la Mission Locale, il saurait comment réagissent les membres de la minorité à titre particulier dans le problème des TUC lorsqu'ils en ont et il apprendrait que nous sommes tout à fait favorables à l'action de la Mission Locale à qui j'ai envoyé des TUC pour leur formation, assumant moi-même aussi cette formation de mon côté, avec des résultats qui ont été tout à fait...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Comme TUC ? Parce que vous avez... Ah ! vous avez assuré la formation de TUC...

**M. TOURRAIN** : ...au travers d'une association que je préside, Monsieur le Maire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je croyais que vous étiez à la Mission Locale vous aussi pour votre formation. Ce n'est pas ça ?

**M. TOURRAIN** : J'ai formé des TUC.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Très bien !

**M. RUEFF** : Je voulais simplement profiter de cette question pour faire un peu le bilan du Fonds de Formation Mutualisé de TUC qui existe depuis le printemps 1985 et qui va se transformer prochainement en Fonds de Formation pour les CES, les Contrats Emploi Solidarité.

Je ne vais pas remonter jusqu'en 1985, mais je crois qu'il est important de rappeler que ça va faire la 5<sup>ème</sup> année où cette action est en cours, qu'elle se déroule avec une cinquantaine d'associations, d'institutions et que depuis 1985 il y a 12 partenaires qui sont un peu le noyau dur.

En 1989, 296 jeunes ont suivi un TUC et parmi ces jeunes, 70 % ont suivi au moins une formation. Il est intéressant de voir que par rapport aux années 1985-1986 où entre 40 et 50 % de jeunes suivaient au moins une formation, il y a une augmentation qui est importante. Quant aux résultats, c'est 60 % de solutions que l'on appelle des solutions positives soit en terme d'emploi, soit en terme de formation et c'est d'autant plus intéressant qu'il y a plus de 50 % de jeunes qui sont de niveau 5 bis et de niveau 6, c'est-à-dire les niveaux de formation les plus bas à l'heure actuelle. Donc sur ces 60 % de solutions, plus des 2/3, 70 % environ ont trouvé des solutions en terme d'emplois, emplois aussi bien à contrats à durée déterminée, intérim, contrats à durée indéterminée, etc. Depuis deux ans, on constate cette augmentation des solutions en terme d'emplois, qui doit être liée au développement de la reprise, à la croissance qui est en cours. Voilà simplement les quelques remarques que je voulais faire après 4 ans de fonctionnement de ce Fonds de Formation Mutualisé.

**M. RAGOT :** Juste une question à M. TOURRAIN, car apparemment à chaque fois que nous parlons de votre groupe en terme de groupe d'opposition, vous nous rappelez que ce n'est pas ainsi que vous vous dénommez. Or je vous avoue mon étonnement, car parcourant le livre que vous avez fait paraître dernièrement sur les Élus du Doubs, j'ai pu constater que vous avez dénommé votre groupe : groupe d'opposition.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ah, ah !

**M. TOURRAIN :** Je m'en mords les doigts (rires).

**M. FOUSSERET :** Notre collègue RAGOT a de bien mauvaises lectures !

**M. TOURRAIN :** Je tiens à préciser que c'est la liste que la Ville m'a adressée, c'est-à-dire que ce n'est pas qui l'ai prise ; je me reproche de ne pas avoir contrôlé, faute de quoi j'aurais protesté, comme M. le Maire avait l'habitude d'appeler notre groupe : le groupe d'opposition, il n'a pas pu s'empêcher de l'appeler ainsi. Je n'y suis pour rien, sauf de n'avoir pas relu le texte !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** C'est vrai, je vous prie de m'excuser Monsieur TOURRAIN, j'ai du mal à considérer que la minorité n'est plus dans l'opposition mais c'est noté (rires). Elle est ailleurs, elle se cherche encore ! (rires).

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.